



Versement salaire et indemnisation suite licenciement économique

Par **flo221014**, le **04/11/2014** à **08:04**

Bonjour,

J'ai été licenciée économique le 16 10 2014.

Depuis fin août mes salaires ne m'ont pas été versés. L'entreprise dans laquelle je travaillais a été liquidée le 16 10 2014. L'administrateur (bien que le compte de l'entreprise fin septembre soit approvisionné) n'a pas jugé bon de procéder au versement des salaires, invoquant le fait que les A.G.S. y pourvoieraient.

L'administrateur ayant passé le relais au mandataire depuis la liquidation de l'entreprise, j'attends le bon vouloir de la mandataire qui doit transmettre les éléments nécessaires au versement de mes salaires par les A.G.S.

Impossible d'obtenir le moindre document précisant le montant qui me sera versé (salaires en retard, indemnité de licenciement, proratisation du 13^e mois, etc.) ni de la mandataire, ni de l'administrateur, ni des A.G.S. C'est une situation très dommageable, car je n'ai aucun document officiel à présenter à ma banque.

De plus, lors de mon licenciement, l'administrateur m'a proposé d'adhérer au C.S.P. J'ai accepté ce C.S.P. et ai retourné ce document dans les délais impartis au mandataire.

J'ai transmis une copie du C.S.P. à l'Antenne Pôle Emploi qui gère les C.S.P. afin qu'ils puissent ouvrir par avance mon dossier.

Lorsque je demande au mandataire où en est la transmission de mon dossier original à Pôle Emploi, celui-ci me répond qu'il a bien noté ma demande...

A l'heure actuelle, la situation est bloquée et je souhaiterais savoir comment "booster" la mandataire ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/11/2014** à **08:54**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'informer le Juge-commissaire auprès du Tribunal de Commerce de la situation par lettre recommandée avec AR, lequel est chargé de veiller au déroulement rapide de la procédure et à la protection des intérêts en présence, autrement dit notamment que les créanciers soient payés rapidement...